

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2008

Aujourd'hui vingt Juin deux mil huit, à vingt heures trente, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. DOOR, Maire, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents : M. DIGEON, Mme JEHANNET, M. SUPPLISSON, Mme GUITARD, M. FONTENEAU, Mme BUTOR, M. MALET, M. DUVAL, Mme PARE, M. DANIEL, M. PRAUD, M. COQUELIN, Mme DUBOIS, Mme BABIN, Mme TICOT, M. DEPERRIAUX, Mme PERRIN, Mme RIBEIRO, Mme RENSON, M. GUILLOTEAU, M. GUILLAUME, Mme DECHAMBRE, M. BURGUNDER, M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN, Mme POURVIN-SIROT.

Ont donné délégation de vote :

- | | |
|------------------------------|---------------------------------|
| - Mme DURY à Mme JEHANNET | - Mme SCHWARTZ à Mme TICOT |
| - M. MENARD à M. MALET | - M. MIMOUN à Mme POURVIN-SIROT |
| - M. VAILLANT à M. FONTENEAU | |

-=-

Mme DECHAMBRE remplit les fonctions de secrétaire.

-=-

RAPPORT DU MAIRE SUR LES DECISIONS PRISES DEPUIS LA SEANCE DU CONSEIL DU 11 AVRIL 2008

*en vertu de la délégation du Conseil Municipal
au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la séance du 11 Avril dernier au Conseil Municipal qui lui en donne acte.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2007 – BUDGET DE LA VILLE

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget de la Ville dressé pour l'exercice 2007, par le Receveur Municipal.

Adopté à l'UNANIMITE.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET DE LA VILLE

Le Maire présente le compte administratif 2007 avant de quitter l'assemblée et de laisser la présidence à Monsieur DUVAL au moment du vote.

⇒ **total des dépenses 36 108 367,20 €**

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	23 279 161,57 €
Dépenses d'investissement de l'exercice.....	8 803 535,51 €
Résultats reportés.....	996 087,94 €
Restes à réaliser en fin d'exercice	3 029 582,18 €

⇒ **total des recettes 36 289 302,23 €**

Recettes de fonctionnement de l'exercice	24 364 588,83 €
Recettes d'investissement de l'exercice	8 321 878,68 €
Résultats reportés.....	84 558,03 €
Résultats affectés.....	1 218 142,48 €
Restes à réaliser en fin d'exercice	2 300 134,21 €

d'où un excédent global de clôture de 180 935,03 €

Adopté à la MAJORITE par 26 voix POUR, 4 CONTRE (M. BURGUNDER, M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN) et 2 ABSTENTIONS (M. MIMOUN, Mme POURSI-SIROT).

BUDGET DE LA VILLE – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2007

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement au 31.12.2007.....	1 169 985,29 €
Affectation obligatoire à la section d'investissement.....	989 050,26 €
Affectation à l'excédent reporté	180 935,03 €

Adopté à l'UNANIMITE.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2007 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget annexe de l'Eau dressé pour l'exercice 2007, par le Receveur Municipal.

Adopté à la MAJORITE par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. BURGUNDER).

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le Maire présente le compte administratif 2007 avant de quitter l'assemblée et de laisser la présidence à Monsieur DUVAL au moment du vote.

⇒ **total des dépenses 83 226,35 €**

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	18 884,86 €
Dépenses d'investissement de l'exercice.....	51 690,66 €
Résultats reportés.....	-
Restes à réaliser en fin d'exercice	12 650,83 €

⇒ **total des recettes 84 721,15 €**

Recettes de fonctionnement de l'exercice	28 096,94 €
Recettes d'investissement de l'exercice	31 148,54 €
Résultats reportés.....	1 521,14€
Résultats affectés.....	23 954,53 €
Restes à réaliser en fin d'exercice	- €

d'où un excédent global de clôture de 1 494,80 €

Adopté à la MAJORITE par 28 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. BURGUNDER, M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN).

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE 2007**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent d'exploitation au 31.12.2007.....	9 212,08 €
Affectation à la section d'investissement	9 212,08 €

Adopté à l'UNANIMITE.

**COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2007 – BUDGET ANNEXE DE LA ZONE
D'ACTIVITES DE LA RUE DU PORT**

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget annexe de la zone d'activités de la rue du Port dressé pour l'exercice 2007, par le Receveur Municipal.

Adopté à l'UNANIMITE.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES DE
LA RUE DU PORT**

Le Maire présente le compte administratif 2007 avant de quitter l'assemblée et de laisser la présidence à Monsieur DUVAL au moment du vote.

⇒ **total des dépenses 2 634 579,66€**

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	1 269 920,74 €
Dépenses d'investissement de l'exercice.....	1 364 658,92 €
Résultats reportés.....	-
Restes à réaliser en fin d'exercice	-

⇒ **total des recettes 2 299 611,66 €**

Recettes de fonctionnement de l'exercice	1 269 920,74 €
Recettes d'investissement de l'exercice	1 029 664,95 €
Résultats reportés.....	25,97 €
Résultats affectés.....	-
Restes à réaliser en fin d'exercice	-

d'où un déficit global de clôture de 334 968,00 €

Adopté à la MAJORITE par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN).

.../...

BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2008 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal vote les ouvertures et les réductions de crédits nécessaires pour un montant total de :

- section d'investissement.....	70 000 €
---------------------------------	----------

Adopté à l'UNANIMITE.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2008

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention ci-après, au titre de l'exercice 2008 :

CHAPITRE 920-0251-6574 – ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

- F.N.C.P.G.-C.A.T.M.....	84 €
---------------------------	------

et d'annuler la subvention ci-après :

CHAPITRE 920-025-6574 – ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

- Association Départementale des Victimes et Rescapés des Camps Nazis du Travail Forcé et Réfractaires	84 €
---	------

Adopté à l'UNANIMITE.

GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A L'OPAC DU LOIRET POUR LA REHABILITATION DE 76 LOGEMENTS RUE DE LA SIRENE A MONTARGIS

Le Conseil Municipal accorde la garantie de la Ville à l'OPAC du Loiret à hauteur de 50 % d'un emprunt de 1 450 000 € (soit 725 000 €), que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'opération rappelée en objet.

Caractéristiques du prêt « PAM »:

⇒ Montant.....	1 450 000 €
⇒ Taux d'intérêt actuariel annuel	4,30 %
⇒ Durée d'amortissement	20 ans
⇒ Périodicité des Echéances	Annuelles
⇒ Taux annuel de progressivité.....	0 %
⇒ Modalité de révision des taux	révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %
⇒ Indice de référence	Livret A
⇒ Valeur de l'indice de référence.....	3,50 %

Adopté à l'UNANIMITE.

EMPLOI DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE – EXERCICE 2007

Conformément aux dispositions de l'article L 2334-19 du Code des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil de l'affectation de la DSU. Cette dotation a été affectée à :

■ des dépenses de fonctionnement :

- des activités organisées en faveur des Jeunes274 150 €
- Service « Vie des Quartiers »128 695 €
- Foyer-restaurant E. Cousin201 154 €

■ des dépenses d'investissement :

- Travaux de construction du centre multi accueil213 498 €

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2007

Conformément à la Loi 95-127 du 8 Février 1995 relative à la prévention de la corruption, reprise par les articles L 2241-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal, qui en prend acte, des acquisitions et cessions opérées pour l'année 2007.

ACQUISITIONS 2007

Nature du bien	Localisation	Identité du cédant	Date acquisition	Condition d'acquisition
Immeuble	83 rue du Gal Leclerc AN 102 132 m ²	Renaux	acte du 27/4/7 Me Croison	30 000 € + 1 147,28 Acquisition amiable. Délibération du 23/11/2006
Immeuble	23 Bd Anatole France AC 99 251 m ²	DUBUY Andréa	Jugement du 24.11.2005 Décision Appel du 12/12/2006	Condamnation appel 135 908,34 + 1 200 indemnité 113 200 consigné = reste 23 908,34 à payer Expropriation Délibération du 30.05.2003
Immeuble	Avenue Chautemps AE 41 9 290 m ²	HAMOVAL	acte du 13/6/7 Me Rouvé	600 000 € (paiement échelonné sur 2006-2017) + 2 554,04 Acquisition amiable Délibération du 16/02/06
Immeuble	35 rue Dorée AN 933 68 m ²	Epoux Hautelin André	acte du 21/6/7 Me Rouffiac	195 000 € + 3 513,11 + 125 Préemption Décision 07/012 du 27/04/07
Voirie	Bd Anatole France AC 277 38 m ²	Gâtinaise de Spectacles	acte du 09/11/2007 Maître El Andaloussi	1 € + 679,78 Acquisition amiable Acte du 09/11/2007 Délibération du 04/09/2007

.../...

CESSIONS 2007

Nature du bien	Localisation	Origine de propriété	Identité cédant	Identité cessionnaire	Condition cession
Terrain nu	15 rue du Port, 12 quai du Pâtis AC 72 596 m ²	Acquisition amiable auprès de Brechemier. consorts Acte du 18.02.2005.	Ville de Montargis	Centre Immo Promotion	70 000 € Vente amiable. Délibération du 11/10/2006. Acte du 21/12/2007 Maître El Andaloussi
Forêt	Châlette AL 127 1 160 m ²	acte administratif d'échange du 29.12.2004 avec l'ONF	Ville de Montargis	Conseil Général	3 004,40 Vente amiable. Délibération du 05.09.2006. Acte du 25/05/07 Maître El Andaloussi
Terrain nu	rue de Lattre de Tassigny AR 469 + AS 368 + AS 632 10 636 m ² + 763 m ² + 793 m ²	AS 368 et AR 469 : acte administratif du 07.09.1998 auprès de l'Etat. AS 632 : acte administratif du 10/02/1972 et acquisition amiable du 14/09/1976 (Me Roux-Tilmont)	Ville de Montargis	Sté le Renouveau (Le Doré Jean-Pierre)	487 680 HT Vente amiable. Délibérations des 16/2/6 et 11/10/6. Acte du 27/4/7. Maître El Andaloussi
Terrain nu	rue du Port AC 175 (243 m ²), 176 (69 m ²), 127 (300 m ²), 117 (304 m ²), 118 (254 m ²), 266 (73 m ²), 269 (917 m ²), 270 (2 234 m ²), 275 (910 m ²), 278 (134 m ²), 280 (35 m ²) = 5 473 m ²	AC 175, 266, 169, 270, 278, 280 : origine ancienne, AC 275 : acquisition amiable auprès BMCE - Point P du 01.04.2005 AC 117, 118, 127, 176 : échanges avec LMJ du 29.05.1997	Ville de Montargis	SOPIC NORD INVESTISSEMENT	166 322,95 € Vente amiable. Délibération du 07.09.2005. Acte du 09.11.2007 Maître El Andaloussi
Terrain nu	rue des Métiers AH 677 - 349 m ² AH 703 - 97 m ²	AH 677 - acquisition amiable auprès M. Pinchemail - acte du 31/5/1 AH 703 - acquisition amiable auprès Mme Chevallier - acte du 23/10/98	Ville de Montargis	MARTINS Carlos	13 380 HT Vente amiable. Délibération du 15.02.2007. Acte du 28/3/7 Maître Lemoine
Crèche	19 rue Dom Pèdre AM 831 4 694 m ²	acquisition amiable auprès de la Caisse d'Epargne, Acte du 15.12.1937	Ville de Montargis	Epoux Lajus Jean-Philippe	592 000 HT. Vente amiable. Délibération du 23/11/06. Acte du 21/12/2007. Maître El Andaloussi.
Immeuble	13 rue de la Pontonnerie AB 180 630 m ²	acquisition amiable auprès de M. Courtat. Acte du 21/6/1952	Ville de Montargis	Epoux Khemiri	75 000 HT. Vente amiable. Délibération du 16/02/07. Acte du 21/9/2007. Maître Bûcheton.
Immeuble	82 rue Dorée AN 397 58 m ²	acquisition amiable auprès de Mme Mallet-Aubert Acte du 19/7/2005	Ville de Montargis	SCI de Mauperthuis (Joseph Verrin)	100 000 HT. Vente amiable. Délibération du 02/04/07. Acte du 12/7/7. Maître Bûcheton.

Nature du bien	Localisation	Origine de propriété	Identité cédant	Identité cessionnaire	Condition cession
Terrain nu	rue de Vimory AR 173 1 563 m ²	acquisition amiable auprès Mme Archambault - acte du 18/10/1997	Ville de Montargis	Godard Brigitte - Delaunay Thierry	117 225 HT Vente amiable. Délibération du 16.02.2007. Acte du 13/6/7 Maître El Andaloussi
Terrain nu	rue de Vimory AR 162 - 912 m ² AR 163 - 912 m ²	AR 162 : acquisition amiable auprès District Agglo Montargoise - acte du 22/2/1992 AR 163 : acquisition amiable auprès de Mme Merlin - acte du 29/5/1992	Ville de Montargis	TCD - Delaunay Thierry	136 800 HT Vente amiable. Délibération du 16.02.2007. Acte du 09.11.2007 Maître El Andaloussi
Terrain nu	rue de Vimory AR 400 404 m ²	acquisition amiable auprès époux Goueffon - acte du 22/1/2004	Ville de Montargis	Villion Jean- Michel	30 300 HT Vente amiable. Délibération du 16.02.2007. Acte du 21/9/2007 Maître Rouvé
Immeuble	rue du 82ème RI AP 182 161 m ²	Préemption auprès de M. Compin acte du 31/5/2000 Me Lemoine	Ville de Montargis	Chenuet Alain	6 000 € Vente amiable. Délibération du 20/6/2007 Acte du 09.11.2007 Maître Lemoine

BAIL EMPHYTEOTIQUE 2007 : NEANT

CESSION AU CONSEIL REGIONAL DU GYMNASSE DURZY RUE CYRILLE ROBERT

Dans le cadre du partenariat relatif à la construction du gymnase du Puiseaux, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte rédigé par Maître Randot, pour la vente au Conseil Régional du Gymnase Durzy pour 1 euro (parcelle AR 475 - 1 683 m²), avec prise en charge par la Région de la division cadastrale, du diagnostic amiante, des autres formalités liées à cette vente et des frais d'actes, après avoir déclassé du domaine public communal ledit gymnase, pour le transférer dans son patrimoine privé.

Adopté à l'UNANIMITE.

CLASSEMENT DES RUES DE LA ZAC DE L'HOPITAL DANS LE DOMAINE PUBLIC

Considérant que ces voies assurent des fonctions de desserte et de circulation, le Conseil Municipal procède au classement dans la voirie publique communale les parcelles AO 100 (220 m²), 420 (11 m²), 418 (26 m²), 423 (9 m²), 365 (73 m²), 366 (18 m²), 422 (14 m²), 425 (4 981 m²), 364 (743 m²), qui constituent l'assiette foncière des allées Gérard Bouche, Ange René Ravault, G. Dubois et J. Coneuf, du Docteur Gastellier, et l'esplanade Tabarly, et autorise le Maire à accomplir les formalités administratives découlant de cette nouvelle situation.

Adopté à l'UNANIMITE.

VENTE A ORLIM D'UNE BANDE DE FORET A CHALETTE-SUR-LOING

Dans le cadre du permis de lotir obtenu le 28 décembre 2007 par la société ORLIM pour l'aménagement de 23 lots à bâtir, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte rédigé par Maître El Andaloussi, pour la vente à ORLIM de la propriété communale boisée, non constructible, issue de la parcelle cadastrée AL 128 sur Châlette, à hauteur de 7 980 m² pour 23 940 euros hors taxes et frais, avec prise en charge par l'acquéreur de la division cadastrale, des autres formalités liées à cette vente et des frais d'actes.

Adopté à la MAJORITE par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN).

RETROCESSION PARTIELLE DE VOIRIES PAR L'OPAC - CITE EN FORET

Afin de finaliser l'opération de réaménagement de la Cité en Forêt dans son volet « espaces publics », le Conseil Municipal approuve la rétrocession par l'OPAC du Loiret de l'assiette foncière des parties voiries, parcelles AE 81 (1 711 m²) et AE 85 (144 m²), et autorise le Maire à signer l'acte rédigé par Maître Louessard, pour cette rétrocession à l'euro symbolique.

Adopté à l'UNANIMITE.

CONSTRUCTION D'UN SANITAIRE PUBLIC QUARTIER DE LA CHAUSSEE : AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER UN AVENANT AU MARCHÉ LOT 5 : ELECTRICITE-CHAUFFAGE

Considérant la nécessité de passer un avenant avec l'entreprise CENELEC, titulaire du marché lot 5-Electricité-chauffage, compte tenu de la suppression des éclairages type 3, de la fourniture et la pose d'une alarme type 4 ainsi que d'un interrupteur crépusculaire, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ledit avenant n° 1 qui porte le montant du marché de 6 131,65 € HT à 6 804,50 € HT.

Adopté à l'UNANIMITE.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DES DEPORTES ET BOULEVARD DURZY – REFECTION DES TROTTOIRS, GENIE CIVIL ET ECLAIRAGE PUBLIC : AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ A INTERVENIR ET LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVE L'AME POUR LES TRAVAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE RUE DES DEPORTES

Considérant d'une part la nécessité de passer un marché pour l'enfouissement des réseaux rue des Déportés et Boulevard Durzy s'agissant de la réfection des trottoirs, du génie civil et de l'éclairage public,

Considérant d'autre part la nécessité de la conclusion d'une convention de groupement de commandes entre la Ville de Montargis et l'AME pour la prise en charge par l'AME des travaux de réfection des trottoirs et de l'éclairage public pour la rue des Déportés,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ledit marché avec l'entreprise qui sera retenue ainsi que la convention de groupement de commandes avec l'AME

Adopté à l'UNANIMITE.

EGLISE SAINTE-MADELEINE – TRAVAUX DE RESTAURATION INTERIEURS – RELANCE DES LOTS INFRACTUEUX : AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'offres du 5 juin 2008 de déclarer infructueux les lots 6 (lustrerie) 7 (vitraux) et 9 (nettoyage), les lots 6 et 9 n'ayant donné lieu à aucune offre et le lot 7 ayant donné lieu à des offres inacceptables au sens de l'article 35 I 1° du Code des Marchés Publics,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offres, suite à la relance de ces lots.

Adopté à l'UNANIMITE.

**RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN : MODIFICATION DE LA CHAUFFERIE
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME ET DE LA REGION CENTRE**

Considérant que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'un financement par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Région Centre, au titre des aides aux équipements en énergies renouvelables, le Conseil Municipal sollicite auprès de l'ADEME et du Conseil Régional du Centre la subvention la plus élevée possible pour l'extension géographique du réseau, la mise en place d'une chaufferie bois et la rénovation de l'installation de cogénération.

Adopté à l'UNANIMITE.

GRATUITE D'ACCES A LA PISCINE DU LAC A L'OCCASION DE LA FETE DU SPORT

Dans le cadre de la Fête du Sport qui se tiendra le 06 Septembre 2008, le service Jeunesse et Sport organise diverses animations permettant au public de découvrir un large éventail de disciplines sportives.

Une partie de ces animations se déroulant à la piscine municipale du Lac, le Conseil Municipal décide d'accorder la gratuité d'accès à la piscine municipale lors de cette journée.

Adopté à l'UNANIMITE.

**FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES RASED : DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU LOIRET**

Les personnels des deux réseaux d'aide spécialisée ayant demandé la fourniture d'un matériel spécial pour l'année scolaire 2007/2008, le Conseil Municipal sollicite du Département une subvention la plus élevée possible au titre de sa participation aux dépenses de fonctionnement des deux Réseaux d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté de Montargis.

Adopté à l'UNANIMITE.

EDUCATION MUSICALE DANS LES ECOLES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU LOIRET

Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière du Département, conformément aux dispositions édictées par le Conseil Général, pour l'Enseignement Musical dispensé dans les Ecoles Primaires de Montargis durant l'année scolaire 2007/2008.

Adopté à l'UNANIMITE.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE

Compte tenu des dernières notifications adressées par la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret, le Conseil Municipal adopte les modifications portées au Règlement de fonctionnement des structures d'accueil petite enfance.

Adopté à la MAJORITE par 30 voix POUR et 3 CONTRE (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN).

TARIFS 2008/2009 DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs actuels du Conservatoire de Musique et de Danse de Montargis pour l'année scolaire 2008/2009, soit :

DROIT D'INSCRIPTION ANNUEL Par élève A s'acquitter dès le début des cours	30 €			
Tarifs	Montargis et Communes conventionnées *		Hors Communes	
	Enfant et étudiant	Adulte	Enfant et étudiant	Adulte
Cours de Danse Forfait comprenant un cours de danse, un cours de Formation Musicale, et un cours de pratique collective	155 €	209 €	319 €	334 €
Classes d'enseignement instrumental et vocal Forfait comprenant un cours d'instrument, un cours de Formation Musicale, et un cours de pratique collective	180 €	240 €	372 €	378 €
Formation Musicale seule Pour les enfants à partir de CE1 et Adultes	99 €	138 €	237 €	246 €
Ecriture/Analyse/Harmonie Séances de 2 h hebdo (sans instrument)	203 €	270 €	400 €	430 €
Jardin, Eveil musical et corporel Pour les enfants de Moyenne et Grande section maternelle	99 €	Pas concerné	237 €	Pas concerné
Initiation Instrumentale et corporelle Pour les enfants de CP (GS sur demande), forfait comprenant un cours instrumental collectif, un cours d'initiation musicale et corporelle ainsi que les prêts d'instruments.	180 €	Pas concerné	372 €	Pas concerné
Pratique d'ensemble	19,50 €	19,50 €	19,50 €	26 €

Les adultes demandeurs d'emploi et retraités s'acquitteront des tarifs enfants et étudiants.

* CC4V : Les cotisations sont majorées de 16,14 € par Inscription.

Communes conventionnées : Chevannes, Chevry sous Bignon, Corbeilles, Courtempierre, Dordives, Ferrières, Fontenay, Girolles, Griselles, Gondreville, Mignères, Mignerette, Le Bignon Mirabeau, Nargis, Préfontaines, Treilles en Gâtinais, Sceaux du Gâtinais, Villemandeur.

Adopté à l'UNANIMITE.

**AVENANT N° 12 A LA CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LE
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE ET LA CC4V**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'Avenant n° 12 à la convention pour le développement de l'enseignement musical établie entre la Ville de Montargis et la Communauté de Communes des Quatre Vallées fixant la participation financière de la CC4V pour l'année scolaire 2008/2009.

Adopté à l'UNANIMITE.

**AVENANT N° 6 A LA CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LE CONSERVATOIRE
DE MUSIQUE ET DE DANSE ET LA COMMUNE DE VILLEMANDEUR**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'Avenant n° 5 à la convention pour le développement de l'enseignement musical établie entre la Ville de Montargis et la Ville de Villemandeur fixant la participation financière de celle-ci pour l'année scolaire 2008/2009.

Adopté à l'UNANIMITE.

**GRATUITE DES CONCERTS ORGANISES PAR LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET DE DANSE POUR LA SAISON 2008/2009**

Le Conseil Municipal décide d'accorder la gratuité d'accès aux concerts organisés par le conservatoire pour la saison 2008/2009.

Adopté à l'UNANIMITE.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal vote les créations de postes nécessaires au bon fonctionnement des services.

Adopté à l'UNANIMITE.

REGIME INDEMNITAIRE : INSTAURATION DE LA PRIME SPECIFIQUE

Le Conseil Municipal décide de modifier, avec effet au 1^{er} juillet 2008, le règlement annexé à la délibération du 25 juin 2004, en ajoutant un article 11 ter relatif à cette indemnité prévue par le décret 88-1083 du 30 Novembre 1988.

Adopté à l'UNANIMITE.

VENTE DE LA PARCELLE AR 169 – RUE DE VIMORY A MONTARGIS

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte rédigé par l'étude Bucheton-Croison-Randot, pour la vente à Monsieur Jean-Pierre Robert, du terrain communal, cadastré AR 169 de 247 m² pour 16 000 € net ville, les frais d'actes étant à la charge de l'acquéreur, étant précisé que ce bien appartient au domaine privé de la commune.

Adopté à l'UNANIMITE.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Le Député-Maire,
Jean-Pierre DOOR.